

MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Conseil municipal du 11 juin 2018

Compte-rendu de séance

L'an deux mil dix-huit, le **11 juin**, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le 4 juin 2018 s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Michelle BERTHIER**, Maire.

Etaient présents : Lionel CHIGNOL, Isabelle de CHAVAGNAC, Nathalie GADET, Bertrand GAUTHIER, Philippe GENIN, Michel MAITRE, Christophe MINET, Catherine PISSOCHET, Olivier PISSOCHET, Laurent POURRET, Hervé POIGNÉ, Dominique VERDIER

Etaient absentes excusées : Chantal DESSERT, Brigitte MAITRE,

Pouvoirs donnés à Isabelle de Chavagnac par Chantal DESSERT, à Nathalie GADET par Brigitte MAITRE

Le Conseil Municipal désigne Christophe MINET, secrétaire de séance et Mme GAY Béatrice, secrétaire auxiliaire.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour de cette séance :

- Décision modificative n°1 au B.P. 2018 de la M14 pour permettre le paiement de la facture due aux Ets ANGELARD.

Le conseil municipal ainsi réuni donne son accord à l'unanimité pour le rajout de cette question à l'ordre du jour de la séance.

Finances

✚ Encaissement du chèque reçu de GROUPAMA pour remboursement de sinistre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de GROUPAMA d'un montant de 2 155.09 €.

Elle explique que ce chèque couvre l'indemnisation du sinistre sur un poteau d'incendie situé à « La Gauce », involontairement attrapé par un administré avec un matériel agricole.

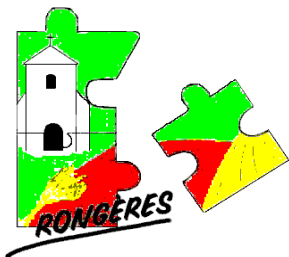
Elle rappelle que le SIVOM a assuré la réparation du dit poteau d'incendie et que la commune a honoré la facture des réparations faites. Elle précise que le montant remboursé par les assurances correspond au montant hors taxe de la facture des travaux.

Elle sollicite donc le Conseil Municipal pour accepter l'encaissement de ce chèque sur l'article comptable 7788 « produits exceptionnels divers ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'encaissement du Chèque de GROUPAMA n° 2671685 du 14 mai 2018 pour un montant de 2 155.09 € sur l'article 7788 « produits exceptionnels divers ».

MANDATE Madame le Maire pour que le nécessaire soit fait auprès de la Trésorerie.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

✚ Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2018 (M14)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du rejet du mandat de paiement de la facture établie par les Ets ANGELARD pour l'achat des matériels broyeur de haies et débroussailleuse.

Elle explique que le mandat saisi correspondait au montant de la facture, reprise du vieux matériel déduite soit 5 798 € (2 000 € de reprise). Or, la somme avant déduction doit être enregistrée en investissement pour que les matériels achetés entrent dans l'inventaire à leur juste valeur, soit 7 798 €. Elle rappelle qu'il avait été budgété 6 000 € pour cet achat.

Il convient donc d'approvisionner l'opération P68 « Achat de matériels » de la somme nécessaire au paiement de la facture, soit 1 798 €, et propose la décision modificative suivante :

P-64 - travaux de bâtiments
2313 - constructions : - 1 798 €

P-68 - achat de matériels
2188 - autres immobilisations corporelles : + 1 798 €

Madame le Maire soumet la décision modificative au vote des membres présents :

☞ **Le Conseil réunit vote à l'unanimité pour** l'inscription de cette 1^{ère} décision modificative au budget principal M14.

✚ Reprise de matériels absents de l'inventaire comptable - acceptation du montant de reprise

Madame le Maire rappelle l'achat de matériels auprès des Etablissements ANGELARD, à savoir un broyeur de haies et une débroussailleuse pour le service technique.

Elle rappelle également que cet achat s'est accompagné de la reprise de vieux matériels communaux : un broyeur de haies et une remorque et informe que ces matériels ne figurent pas à l'inventaire comptable de la commune car trop anciens.

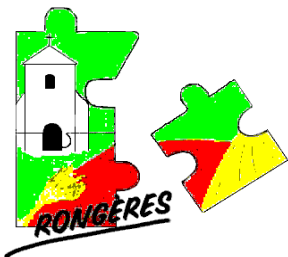
Elle précise que le montant de la reprise est fixé à 2 000 € et demande aux membres présents leur accord sur ce montant étant donné que les matériels annoncés n'apparaissent pas dans l'inventaire.

Elle précise enfin que le montant de la reprise fera l'objet d'un titre de recettes en section de fonctionnement du budget principal.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le montant de la reprise des vieux matériels fixé à 2 000 €,

MANDATE Madame le Maire pour que les écritures adéquates soient enregistrées en comptabilité.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

+ Remboursement de l'acompte versé par M. et Mme Didier GUYOT pour cause d'annulation de réservation du Foyer La Forterre

Vu la convention établie pour la location du Foyer de la Forterre en date du 13 mars 2018 par Monsieur et Madame GUYOT pour les 1^{er} et 2 septembre 2018,

Vu le versement d'un acompte de 50 % soit 100 euros, encaissé le 26 mars 2018 sous le titre n°25, Bordereau n°10,

Vu la demande d'annulation de Madame GUYOT en date du 28 mai 2018 pour raison familiale (maladie),

Madame le Maire propose :

- ☞ De rembourser la somme de 100,00 € à Monsieur et Madame Didier GUYOT, somme correspondant à l'acompte versé à la location

Après délibération et vote avec 15 voix pour, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ de rembourser la somme de 100 € à M. et Mme Didier GUYOT correspondant à l'acompte versé dans le cadre de la location du Foyer de la Forterre les 1^{er} et 2 septembre 2018.

MANDATE Mme le Maire pour transmettre cette délibération à la Trésorerie de Varennes sur Allier.

Assainissement

+ Tarifs de la redevance assainissement - année 2019

Après la réunion de la commission assainissement et rappel des tarifs votés l'an passé : 1.25 € HT pour la part variable et 38 € l'abonnement, il est proposé de fixer la redevance assainissement pour l'année 2019 à **1.43 € H.T. le m³ pour la part variable** et à **41.00 € H.T. pour la part fixe**.

Lionel CHIGNOL précise qu'au niveau national, la part variable est de 2.01 € HT. L'augmentation proposée permettrait environ 2 300 € supplémentaires au budget M49 et diminuerait ainsi la subvention issue du budget M14. La commune compte actuellement environ 120 abonnés.

Après délibération et vote avec 15 voix pour, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer la redevance d'assainissement applicable en 2019 à la valeur de 1.43 € H.T. par m³ pour la part variable et 41 € H.T. pour la part fixe.

+ Participation au raccordement à l'assainissement collectif - tarif 2018

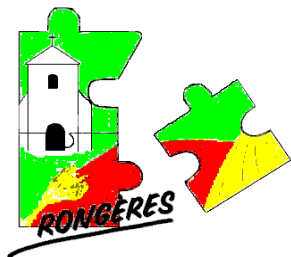
Il est rappelé que cette participation est réévaluée chaque année sur l'indice TP10A. En 2017, la participation s'élevait à 2 123 €. Ainsi, il est proposé de la fixer à 2 153.10 € pour 2018 conformément à l'application de l'indice TP10A connu en décembre 2017 soit **107.3** (ancien indice TP10-A 105.8 de décembre 2016 soit une augmentation de 1.42%)

Calcul de la taxe :

Toutes habitations : 2 123.00 € × 107.3 / 105.8 = 2 153.10 €

MAIRIE – 1 place de l'église – 03150 RONGERES

Tél. : 04.70.45.06.95. – Fax. : 04.70.45.62.15. – email : mairierongeres@wanadoo.fr



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Après délibération et vote avec 15 voix pour, le Conseil Municipal :

- **Fixe** pour l'année 2018 la participation au raccordement à l'assainissement collectif à **2 153.10 €** pour tout immeuble, raccordé ou raccordable à tout réseau existant, et non équipé d'un système d'assainissement autonome en fonction.

✚ Dossier « curage de la station des Bontemps »

Lionel CHIGNOL indique que la station est en service depuis 15 ans et qu'elle arrive à son niveau maximum. Plusieurs solutions de traitement des boues ont été étudiées : l'épandage agricole, l'incinération ou l'évacuation vers un centre d'enfouissement. Il précise que pour être épandues, les boues de la station doivent être « épandables » et les terres agricoles aptes à recevoir ces boues. C'est finalement la solution de l'épandage qui a été retenue car un agriculteur acceptant de recevoir les boues de la station a été trouvé. Il s'agit également de la solution la moins coûteuse.

La société VALTERRA a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier. Les conventions d'épandage entre l'agriculteur et la commune ont été récemment signées. Un dossier Loi sur l'Eau sera prochainement déposé en Préfecture. L'épandage sera possible jusqu'au 30 septembre, à une distance d'au moins 100 m des habitations.

Mme le Maire informe le conseil d'un courrier reçu en recommandé de l'agence SUEZ ORGANIQUE de Varennes sur Allier. Cette agence, sollicitée au début du dossier par le SIVOM pour avoir des tarifs, reproche aujourd'hui à la commune de ne pas l'avoir informée de la suite réservée à sa proposition, demande à la commune d'annuler le marché et menace d'intenter un recours si elle ne le fait pas. Or, il ne s'agit pas là d'une opération entrant dans le champ des marchés publics puisque son montant est inférieur à 25 000 € HT. Réponse sera faite à SUEZ ORGANIQUE.

✚ Dossier « travaux d'assainissement »

Michel MAITRE rappelle que le dossier travaux d'assainissement se divise en trois lots :

- 1- Renouvellement de réseaux existants
- 2- Construction de la station d'épuration du bourg (et démolition de l'ancienne)
- 3- Essais et contrôles

Suite à l'appel d'offres lancé sur le site des marchés publics et à la commission d'appel d'offres du 17 mai dernier, des entreprises se sont positionnées :

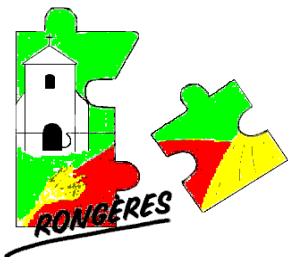
COLAS et SADE pour le lot n°1, COLAS et SPL 63 pour le lot n°2 et SAVAC et LRA Contrôles pour le lot n°3.

Il a été demandé aux entreprises ayant répondu aux lots n°1 et n°2 de revoir leurs offres. La commission appel d'offres se réunira prochainement pour étudier les compléments reçus pour chaque entreprise sollicitée.

Motion de soutien à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Mme le Maire donne lecture de la motion votée par le Comité de Bassin Loire Bretagne le 26 avril 2018. Après discussion, la délibération suivante est votée :

- ✓ Considérant la motion votée par le Comité de bassin Loire-Bretagne de l'Agence de l'Eau,



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

- ✓ Vu la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 qui prévoit une réduction inquiétante des moyens financiers et humains des Agences de l'Eau,
- ✓ Considérant le rôle important de l'Agence de l'Eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt communale destinés à préserver les ressources en eau et à gérer durablement les milieux aquatiques,

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la motion votée le 26 avril 2018 par le Comité de bassin Loire-Bretagne,

SOUTIEN l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour qu'elle puisse continuer ses missions sans être pénalisée financièrement et qu'elle assure une continuité de soutien aux collectivités et acteurs du bassin dans le cadre de travaux permettant la préservation des réserves en eau et des milieux aquatiques,

SOUHAITE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau lui permettant de répondre aux enjeux du bassin,

MANDATE Madame le Maire pour transmission d'une copie de cette délibération à Monsieur le Premier Ministre et au Ministère de la transition écologique et solidaire

ECOLE - Point sur la rentrée scolaire

Un conseil d'école s'est tenu jeudi 7 juin dernier. Il a été avancé les effectifs connus à ce jour pour la rentrée de septembre 2018 :

- Maternelle : 10 PS - 11 MS - 6 GS
- Cycle 2 : 9 CP - 3 CE1 - 5 CE2
- Cycle 3 : 7 CM1 - 6 CM2

Les effectifs seront relativement bien équilibrés dans chaque classe puisque les GS de maternelle seront pris en charge avec l'enseignante des CP et CE1 et les CE2 seront avec les CM1 et CM2. Soit 21 enfants en maternelle, 18 enfants aux Erables et 18 enfants aux Tilleuls.

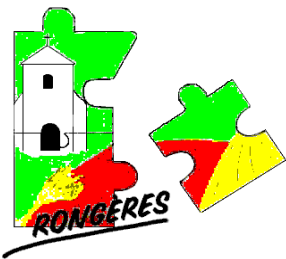
Mme le Maire fait part du départ de Mme GERBEL, enseignante du cycle 3 et Directrice ainsi que de Mme BRENON, enseignante du cycle 2.

Elle informe également de la remise des cadeaux aux CM2 : la date retenue pour cette cérémonie est le jeudi 5 juillet prochain à 16 h 30 dans la cour des Tilleuls. A cette occasion, il sera aussi remis un petit cadeau aux enseignantes qui nous quittent. Les conseillers disponibles seront les bienvenus.

Questions diverses

Chantier d'insertion :

L'équipe de Dompierre est déjà intervenue une journée et a déblayé le parterre de la bascule situé devant la cantine. Mme le Maire informe avoir replanté des fleurs avec Isabelle de CHAVAGNAC. Cette équipe revient ce mercredi 13 juin afin de créer les jardins pédagogiques sur la Place des Tilleuls.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Journées citoyennes

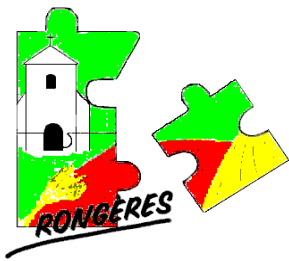
2 chantiers sont prévus :

- La peinture d'un mur intérieur du cimetière en continuité du site cinéraire. A la demande de Nathalie GADET qui est candidate, une date sera choisie dès le début des vacances scolaires et avant le 14 juillet.
- La remise en état de la petite maison de la bascule, fenêtre et toit. Un rendez-vous est pris avec Michel MAITRE, Christophe MINET et Philippe GENIN puis Bruno de CHAVAGNAC pour évaluer la situation et la marche à suivre.

Situation du Tennis

Mme le Maire explique que depuis 15 jours elle est sollicitée par différentes familles qui se plaignent de ne pouvoir accéder au court et demande son intervention pour que cet été, elles puissent jouer. Il était envisagé une carte familiale pour 3 mois à 20 € avec accès par la porte latérale car le coût des clés serait minime et la procédure n'empêcherait pas le club en titre d'utiliser le court. Christophe MINET intervient pour préciser qu'il s'est renseigné auprès de la Sous-Préfecture de Montluçon et que l'on ne peut rien faire contre le club mais ils ne sont plus que deux et c'est le couple. Après discussion, il est prévu de réunir une commission pour débattre des aspects juridiques de la situation.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 30.



MAIRIE DE RONGÈRES
03150

<p><u>Le Maire</u> Michelle BERTHIER</p>	Lionel CHIGNOL	Isabelle de CHAVAGNAC
<p>Chantal DESSERT</p> <p><i>Absente - pouvoir à Isabelle de Chavagnac</i></p>	Nathalie GADET	Bertrand GAUTHIER
Philippe GENIN	<p>Brigitte MAITRE</p> <p><i>Absente - pouvoir à Nathalie GADET</i></p>	Michel MAITRE
Christophe MINET	Catherine PISSOCHET	Olivier PISSOCHET
Hervé POIGNÉ	Laurent POURRET	Dominique VERDIER